

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Corne, tenue le 20 août 2026 à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, situé au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents :

|                   |                                 |
|-------------------|---------------------------------|
| Maire suppléant : | Yanick Hamel                    |
| Siège # 2         | Marc Savinsky, conseiller       |
| Siège # 3         | Samuel Vaillancourt, conseiller |
| Siège # 6         | Annie Grandmont, conseillère    |

Sont absents :

|           |                              |
|-----------|------------------------------|
| Maire     | Éric Comeau                  |
| Siège # 1 | Johanne Jobin, conseillère   |
| Siège # 5 | André Beauchemin, conseiller |

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire suppléant Yanick Hamel.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est mentionné que l’avis de convocation a été notifié, comme prescrit par la loi, à tous les membres du conseil, incluant les membres qui ne sont pas présents à l’ouverture de la séance, soit : le maire Éric Comeau, la conseillère Johanne Jobin et le conseiller André Beauchemin.

À la suite de cette mention, et après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par le maire suppléant, Yanick Hamel, président d’assemblée.

À noter que, sauf indication à l’effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu’aux votes des conseillers et des conseillères, le maire suppléant n’étant pas tenu de voter.

142-08-26 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller Marc Savinsky et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents d’adopter l’ordre du jour tel que présenté, la période de questions ne pouvant porter que sur les points dudit ordre du jour :

PROJET D’ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 20 août 2026 à 19h

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l’ordre du jour.
- 3. Engagement d’une agente de développement.
- 4. Période de questions.
- 5. Clôture de l’assemblée.

ADOPTÉE

143-08-26 3. ENGAGEMENT D’UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à l’embauche d’une nouvelle agente de développement afin d’assurer la continuité des dossiers municipaux et le maintien des services de développement local;

**ATTENDU QUE** l’agente de développement actuellement en poste est appelée à occuper, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, conformément à l’organisation administrative privilégiée par le conseil municipal;

**ATTENDU QUE** d’ici sa nomination à ces fonctions, l’agente de développement actuelle participera à une période de transition structurée, au cours de laquelle elle formera, accompagnera et soutiendra la nouvelle agente de développement dans l’appropriation de ses tâches, tout en amorçant progressivement son apprentissage des responsabilités liées au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière actuellement en fonction cessera d’occuper ce poste au 1<sup>er</sup> janvier 2027, mais demeurera disponible à titre de consultante afin d’accompagner, de former et de soutenir la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière durant l’année 2027, de manière à assurer le transfert des connaissances, la stabilité administrative et la saine continuité des opérations municipales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Samuel Vaillancourt, appuyé du conseiller Marc Savinsky et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents **DE** :

- engager madame Karol-ann Allaire à titre d’agente de développement, selon les conditions qui seront prévues à son contrat de travail, afin de pourvoir le poste à compter du 24 août 2026 pour une période d’essai de 3 mois, et de bénéficier de la période de transition administrative décrite aux présentes ;
- mandater l’agente de développement actuellement en poste afin qu’elle assure la formation, l’accompagnement et le soutien de la nouvelle agente de développement, et ce, jusqu’à son entrée en fonction à titre de directrice générale et greffière-trésorière, le 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- autoriser la directrice générale et greffière-trésorière actuelle à agir comme consultante auprès de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière durant l’année 2027 ;
- désigner monsieur Éric Comeau, maire, comme représentant municipal pour la signature du contrat de travail et de tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution. **ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n’est posée.

**144-08-26 5. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Annie Grandmont de lever la séance à dix-neuf heures trente-six minutes (19 h 36).

Je, Yanick Hamel, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yanick Hamel  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Magella Guévin  
greffière-trésorière